



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

### **Commission de la condition de la femme**

#### **Cinquante-quatrième session**

1<sup>er</sup>-12 mars 2010

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
prise en compte systématique de l'égalité des sexes,  
situations et questions de programme**

### **La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un compte rendu de la situation des femmes palestiniennes au cours de la période d'octobre 2008 à septembre 2009, conformément à la résolution 2009/14 du Conseil économique et social, un tour d'horizon de l'assistance qui leur est apportée par les organismes des Nations Unies, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'emploi et de la création d'entreprises, des droits fondamentaux, de la violence contre les femmes et de l'aide humanitaire et, en conclusion, plusieurs recommandations adressées à la Commission de la condition de la femme pour examen.

\* E/CN.6/2010/1.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 2009/14 relative à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social, inquiet de la grave situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux qui sont exposés dans son précédent rapport sur leur situation et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2009/5), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-quatrième session, un rapport qui rende compte des informations communiquées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui rend compte de la situation des Palestiniennes durant la période d'octobre 2008 à septembre 2009, se fonde sur des informations communiquées par les organismes des Nations Unies ou les personnes qui suivent la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés de Jordanie, du Liban et de République arabe syrienne, dont le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

3. Le présent rapport s'inspire aussi des informations communiquées par les entités des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes, notamment le Département des affaires politiques et le Département de l'information du Secrétariat, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

4. Le présent rapport a également bénéficié, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, des contributions des organismes suivants : la FAO, l'OIT, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'UNRWA, le PAM et l'OMS.

5. Le présent rapport contient également des recommandations visant à améliorer le sort des Palestiniennes, notamment grâce à la poursuite de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies.

## II. Situation des Palestiniennes

6. Au cours de la période considérée, les initiatives diplomatiques et les événements sur le terrain ont fait ressortir l'importance d'un règlement pacifique de la question de Palestine. Cette période a été marquée par l'interruption des négociations engagées entre Israël et la Palestine dans le cadre du processus d'Annapolis, un conflit meurtrier à Gaza et une aggravation des divisions internes malgré les efforts déployés en faveur de l'unité de la Palestine. Ces derniers mois, cependant, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour donner corps à la vision de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité (voir A/64/351-S/2009/464, par. 5).

7. L'opération « Plomb durci » menée par l'armée israélienne, en décembre 2008 et janvier 2009, a été marquée par des combats intenses, de nombreuses victimes civiles et de graves dégâts dans les infrastructures civiles à Gaza (ibid., par. 9). Selon les sources, on estime que 1 300 Palestiniens ont été tués, et 5 300 blessés au cours du conflit, et 14 Israéliens ont été tués et plus de 530 blessés. La majorité des victimes étaient des civils, surtout du côté palestinien (ibid., par. 13).

8. Les organismes des Nations Unies ont estimé qu'en trois semaines, le conflit avait détruit 3 700 logements et 2 centres de santé, et endommagé 48 700 logements, 15 hôpitaux, 41 centres de santé et 273 écoles (ibid., par. 14). Une enquête effectuée en mars 2009 auprès de 2 020 ménages<sup>1</sup> a révélé que 40 % des femmes requérant des soins périnataux n'avaient pu les recevoir en raison de la situation d'insécurité<sup>2</sup> et qu'une grande partie de la population de Gaza souffrait encore d'angoisses plusieurs semaines après le retrait des troupes israéliennes et la fin des opérations militaires. Une enquête concernant les incidences psychosociologiques du conflit sur les femmes<sup>3</sup> a révélé que celles-ci étaient restées terrorisées malgré la trêve et la fin des hostilités.

9. Le 6 février 2009, à sa quarante-troisième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est dit vivement préoccupé par les affrontements qui avaient causé de lourdes pertes civiles et une crise humanitaire à Gaza. Il a constaté avec une profonde inquiétude que les droits fondamentaux des femmes et des enfants, notamment leur droit à la paix et à la sécurité, à la libre circulation, aux moyens de subsistance et à la santé, avaient fait l'objet de graves violations. Il a exhorté les parties au conflit à associer les femmes aux décisions prises en vue de promouvoir et de préserver la paix et la sécurité à tous les niveaux, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

<sup>1</sup> Institut Fafo d'études internationales appliquées, Norvège (2009) : données issues d'un sondage effectué avec l'appui du FNUAP auprès d'un échantillon de ménages de la bande de Gaza six semaines après la fin du conflit (« Life in the Gaza Strip six weeks after the armed conflict », décembre-janvier 2009), et citées dans les contributions du FNUAP et de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

<sup>2</sup> Contribution de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire occupé palestinien au présent rapport.

<sup>3</sup> Culture and Free Thought Association (CFTA), organisation non gouvernementale partenaire du FNUAP à Gaza (2009); données issues d'une enquête réalisée à la demande du FNUAP sur les incidences psychosociologiques de la crise de Gaza sur les femmes (« Gaza crisis: psychosocial consequences for women »), et citées dans la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

10. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le maintien du blocus imposé par Israël en juin 2007 a déclenché une crise prolongée qui a affecté la situation humanitaire. Les conditions de vie des femmes et des hommes de Gaza se sont détériorées en raison de l'érosion des moyens de subsistance et de la dégradation progressive des infrastructures, notamment les services de base dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement et de l'éducation<sup>4</sup>.

11. Bien que les restrictions imposées à la liberté de circulation touchent à la fois les femmes et les hommes, l'inquiétude concernant le risque de harcèlement aux postes de contrôle a entravé la libre circulation des femmes et donc leur accès à l'éducation, leur participation à la vie économique et leur intégration dans la société. Les possibilités d'emploi des femmes chefs de famille en ont particulièrement pâti<sup>2</sup>. Une étude de la Banque mondiale a révélé que le coût élevé du transport, dû aux temps d'attente imprévisibles et souvent très longs, affectait les femmes de manière disproportionnée<sup>5</sup>. Le Gouvernement israélien a récemment pris des mesures visant à assouplir les restrictions dans certaines zones de Cisjordanie, qui auront sans doute des répercussions considérables sur la liberté de mouvement et le développement économique des Palestiniens, si elles sont maintenues et développées (A/64/351-S/2009/464, par. 26).

12. Les démolitions de logements résultant des permis de construire à Jérusalem-Est et dans certaines zones de Cisjordanie accordés par les autorités israéliennes ont continué au cours de l'année écoulée. Dans la bande de Gaza, 51 000 personnes ont dû être relogées dans des abris improvisés n'offrant qu'une protection rudimentaire. D'autres se sont réfugiées chez des amis ou des proches<sup>6</sup>. Les familles déplacées subissent notamment une grave détérioration de leur situation sociale et financière, notamment des traumatismes persistants, des séparations et des perturbations familiales, des interruptions de scolarité et une aggravation de la pauvreté<sup>4</sup>. Les femmes sont particulièrement touchées par le déracinement et l'insécurité.

13. Selon le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/64/339), les femmes sont particulièrement affectées par l'occupation et la politique israélienne d'implantation de colonies. Au cours de sa mission en Égypte, en Jordanie et en République arabe syrienne, le Comité a été saisi d'un certain nombre de cas illustrant le fait que les femmes palestiniennes, redoutant d'être harcelées aux postes de contrôle ou par les colons, se sentaient de plus en plus incapables de subvenir aux besoins de leur famille et craignaient de franchir les limites de leur collectivité.

14. Le conflit en cours continue de peser sur la situation économique. En 2008, l'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 9,89 % dans le territoire palestinien occupé et de 13,98 % à Gaza; dans le même temps, la hausse moyenne des prix y a dépassé respectivement 17 % et 21 %. Au début de 2009, les

<sup>4</sup> Contribution au présent rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>5</sup> Banque mondiale, « Towards enhancing women's mobility in the West Bank », *West Bank and Gaza Update*, étude sur la mobilité des femmes en Cisjordanie (juillet 2009).

<sup>6</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Note du Coordonnateur des opérations humanitaires relative à la situation sur le terrain, 9 février 2009, et Appel éclair pour Gaza, 2 février 2009; Centre palestinien des droits de l'homme, communiqué de presse 6/2009 du 12 mars 2009, cité dans A/HRC/10/20, Rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk.

prix ont moins augmenté, mais sont demeurés élevés<sup>7</sup>. Même si les importations de marchandises ont augmenté à Gaza depuis la fin de l'opération militaire, elles n'atteignent toujours pas le cinquième de ce qu'elles étaient avant l'imposition du système de bouclage total en mai 2007, et elles consistent surtout en produits alimentaires et d'assainissement (A/64/351-S/2009/464, par. 16).

15. Selon les estimations les plus récentes, en 2007, le taux de pauvreté des ménages dirigés par une femme dans le territoire palestinien occupé était de 61,2 %, contre 56,9 % pour les ménages dirigés par un homme. Il atteignait 79,7 % dans les ménages dirigés par une femme comptant sept enfants ou plus et 68,6 % dans les ménages comptant cinq ou six enfants (A/64/77-E/2009/13).

16. Plus de la moitié de la population palestinienne en âge de travailler a entre 15 et 29 ans. Ceux qui peuvent achever leurs études secondaires n'ont que de maigres perspectives d'emploi. Plus de la moitié des 15 à 29 ans n'ont accès ni à l'éducation ni à l'emploi<sup>8</sup>. Dans le territoire palestinien occupé, le taux d'activité des jeunes femmes était estimé à moins de 13,6 % au premier trimestre de 2009<sup>9</sup>, contre 54 % pour les jeunes hommes.

17. Au cours de la période considérée, le taux d'activité des femmes est demeuré à environ 15,4 % (16,5 % en Cisjordanie et 13,5 % à Gaza), celui des hommes étant de 66,9 % (68,5 % en Cisjordanie et 63,8 % à Gaza)<sup>9</sup>. La majorité des femmes actives n'ont guère d'éducation, et leur faible taux d'activité peut s'expliquer par des pressions socioculturelles, un taux de fécondité élevé et une faiblesse générale de l'emploi due aux diverses contraintes que l'occupation actuelle impose à l'économie<sup>2</sup>. Les femmes travaillent surtout dans l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche (34,8 %), l'enseignement (32,5 %) et les services de santé (7,2 %)<sup>9</sup>.

18. Le nombre de femmes mariées actives n'a cessé d'augmenter au cours des sept dernières années, mais les femmes non mariées constituent la majorité de la main-d'œuvre féminine. Selon une recherche menée conjointement par l'Institut d'études féminines de l'Université de Birzeit et la Banque mondiale, les études supérieures sont un facteur d'emploi essentiel pour les femmes, mariées ou non. Au cours de la période considérée, une femme avait 18 fois plus de chances de trouver un premier emploi avec un diplôme d'études secondaires et 37 fois plus de chances avec un diplôme de troisième cycle<sup>10</sup>.

19. Dans l'économie parallèle, près de 90 % des femmes travaillent dans le secteur agricole<sup>11</sup>. Selon la FAO, les agricultrices voient leurs revenus diminuer en raison du prix élevé des matières premières et sont contraintes d'acheter des produits alimentaires à des prix plus élevés. De même, la plupart des petits exploitants ont

<sup>7</sup> Organisation internationale du Travail, Rapport du directeur général à la Conférence internationale du travail, à sa quatre-vingt-dix-huitième session, appendice sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, par. 91.

<sup>8</sup> Organisation internationale du Travail, op. cit., préface.

<sup>9</sup> Bureau central palestinien des statistiques, Labour Force Survey (janvier-mars 2009) Round (QI/2009).

<sup>10</sup> Institut d'études féminines et Banque mondiale (juin 2009), « The impact of Israeli mobility restrictions and violence on gender in Palestinian society 2000-2007 ».

<sup>11</sup> Organisation internationale du Travail, Rapport du Secrétariat daté du 7 mai 2009 sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé (A/62/24, annexe, par. 5).

des difficultés à écouler leur production parce que l'économie palestinienne est inondée par les importations israéliennes et que les restrictions empêchent les Palestiniens de se déplacer et d'acheter des marchandises. Dans certaines zones, la sécheresse et le prix élevé de l'eau de citerne rend les familles encore plus vulnérables. Avec la perte des pâturages due à l'expansion des colonies de peuplement, à l'érection de la barrière et aux zones militaires interdites, les éleveurs sont particulièrement touchés par la cherté du fourrage<sup>2</sup>.

20. Selon une étude de la Banque mondiale sur les restrictions imposées au développement du secteur palestinien de l'eau, les femmes interrogées dans un petit village de Cisjordanie en 2008 et 2009 se plaignaient de la mauvaise qualité de l'eau. La proximité de nombreux puits avec des égouts a provoqué des problèmes de santé et imposé un traitement supplémentaire des eaux à usage domestique<sup>12</sup>.

21. Aujourd'hui, 40,4 % des 3 767 126 Palestiniens vivent dans l'insécurité alimentaire<sup>13</sup>. Une étude sur la situation alimentaire et socioéconomique effectuée en Cisjordanie en 2009 a révélé que 31 % des ménages dirigés par des femmes étaient en situation d'insécurité alimentaire, contre 24 % des ménages dirigés par des hommes<sup>14</sup>. En Cisjordanie, 29 % des ménages composés en majorité de femmes sont en situation d'insécurité alimentaire, par rapport à une moyenne générale de 25 %. Selon la Banque mondiale, la hausse des prix force les familles palestiniennes à réduire leur consommation et à modifier leur régime alimentaire<sup>12</sup>. D'après les premières conclusions d'une étude menée à Gaza en mai et en juin 2009, 68 % des ménages dirigés par des femmes sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 60 % des ménages dirigés par les hommes. L'insécurité alimentaire à Gaza aurait augmenté de 4 % depuis le mois de mai 2008<sup>2</sup>. L'étude montre également qu'une plus grande proportion de femmes et de filles dans les ménages accroît le risque d'insécurité alimentaire.

22. L'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté à Gaza alourdit la charge pesant sur les femmes<sup>2</sup>. Lorsque leur époux décède, est atteint d'un handicap ou se retrouve sans emploi, les femmes deviennent les principaux soutiens de famille. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état d'une augmentation du nombre de foyers monoparentaux. Les femmes âgées et handicapées, les femmes chefs de famille et les femmes et filles déplacées se heurtent à des difficultés constantes en raison du blocus de Gaza<sup>4</sup>. Dans près d'un ménage sur cinq, en cas de pénurie alimentaire, on nourrit les garçons en priorité et les personnes âgées en dernier lieu<sup>2</sup>.

23. Le blocus affecte le système éducatif, la livraison du matériel pédagogique de base étant retardée ou refusée aux points de passage. La plupart des équipements éducatifs n'ont pas été réparés, à cause du manque de matériaux de construction. De nombreuses écoles travaillent en double vacation pour pouvoir accueillir le grand nombre d'élèves inscrits<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Banque mondiale, Assessment of restrictions on Palestinian water sector development, Middle East and North Africa Region, Sustainable Development, Washington.

<sup>13</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Procédure d'appel global pour 2010 (à venir).

<sup>14</sup> FAO, Socio-Economic and Food Security Survey Report on the West Bank, enquête conduite conjointement par la FAO, le PAM et le Bureau central palestinien des statistiques, août 2009.

<sup>15</sup> Gisha – Centre juridique pour la liberté de circulation, « Obstacle course: students denied exit from Gaza », juillet 2009, cité dans la contribution du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au présent rapport.

24. Au cours de l'année scolaire 2008/09, 239 188 filles en tout, soit 49,92 % des élèves, étaient inscrites dans les écoles élémentaires, primaires et secondaires de l'UNRWA. Le taux d'abandon des filles était de 0,97 %, et 66,8 % des élèves bénéficiant de bourses délivrées par l'UNRWA étaient des filles<sup>16</sup>.

25. Selon le Bureau central palestinien des statistiques, en 2008, 9,1 % des femmes de 15 ans et plus étaient analphabètes, contre 2,9 % seulement des hommes<sup>17</sup>.

26. Les données récentes sur l'enseignement indiquent qu'en 2007, les femmes représentaient 45,2 % des personnes ayant achevé au moins deux années d'études supérieures, 54 % des étudiants dans les universités locales, 57 % dans les collèges universitaires et 37 % dans des centres universitaires de premier cycle<sup>18</sup>. Les étudiants de troisième cycle ont peu de possibilités d'étudier à Gaza et se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'ils souhaitent poursuivre leurs études à l'étranger<sup>15</sup>. Cet état de fait nuit à l'amélioration de l'éducation des femmes et des filles, limitant leur capacité d'assumer des postes de responsabilité à tous les niveaux<sup>4</sup>. Même si les femmes constituent 58 % des diplômés des universités locales, elles ne représentent que 16,6 % du personnel enseignant des universités<sup>18</sup>.

27. Selon l'UNICEF, les adolescentes palestiniennes ont peu de possibilités de se développer, de se distraire ou de se rendre utiles, et disposent de peu de lieux sûrs. Les clubs de jeunes du territoire palestinien occupé manquent de moyens et d'équipements et sont mal gérés. Les perspectives des adolescentes sont souvent compromises par la charge du travail domestique non rémunéré ou les pressions exercées en vue d'un mariage rapide<sup>2</sup>.

28. Le système de bouclage, et notamment la barrière, les postes de contrôle, les bouclages ponctuels et les talus artificiels, limite l'accès des femmes palestiniennes à des services de soins périnataux adéquats<sup>19</sup>. L'opération « Plomb durci » a interrompu les services de soins maternels et infantiles dans les établissements de soins de santé primaires. En dépit de cette situation critique, on a pu maintenir une assistance pour les accouchements sans complication, et des soins spécialisés en cas de complications obstétriques et néonatales. Cependant, dans bien des cas, ces services ont été assurés dans des locaux improvisés d'établissements de soins où les maternités et les blocs opératoires avaient été transformés en unités de soins d'urgence. Selon une récente étude effectuée en février 2009 par le FNUAP, le nombre de fausses couches aurait augmenté de 31 % dans quatre hôpitaux, et la mortalité infantile aurait augmenté de 50 % dans l'un des hôpitaux de la ville de Gaza<sup>20</sup>.

29. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée mondiale de la santé, profondément préoccupée par les graves conséquences des restrictions imposées par Israël à la circulation des ambulances et du personnel médical palestiniens pour les

<sup>16</sup> Contribution de l'UNRWA au présent rapport.

<sup>17</sup> Bureau central palestinien des statistiques, « On the Eve of International Population Day », 11 juillet 2009.

<sup>18</sup> Contribution de la CESAO au présent rapport.

<sup>19</sup> Voir A/HRC/10/35, rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la question des femmes palestiniennes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens.

<sup>20</sup> Voir FNUAP, *Gaza crisis: impact on reproductive health and obstetric care*, février 2009, cité dans la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

femmes enceintes et les patients, a exigé qu'Israël, Puissance occupante, améliore les conditions de vie et la situation médicale des détenus palestiniens, en particulier les enfants, les femmes et les patients<sup>21</sup>.

30. Une étude d'UNIFEM<sup>22</sup> a révélé un taux élevé de violence à l'encontre des femmes et des enfants, les femmes déplacées courant un risque aggravé de violence sexuelle<sup>23</sup>. On ne dispose pas de données précises sur les crimes violents commis contre les femmes, notamment sur les prétendus « crimes d'honneur », mais les organisations qui fournissent des services de protection aux victimes de violences continuent de signaler des cas de ce type dans le territoire palestinien occupé. De janvier à août 2009, au moins 10 femmes auraient été tuées, victimes de crimes dits « d'honneur »<sup>24</sup>. Les auteurs de ces crimes bénéficient d'une relative impunité : ils sont souvent condamnés à trois années d'emprisonnement au plus, et libérés après deux ans environ.

31. Selon la même étude d'UNIFEM<sup>22</sup>, le principal problème de sécurité des femmes et des filles est la violence familiale, alors que, pour les hommes et les garçons, il s'agit de la violence publique et politique. La plus forte augmentation du taux de violence familiale à l'encontre des femmes s'est produite dans les familles déplacées par le conflit et dans le sud de la bande de Gaza, où l'on constate aussi le plus fort taux de violence familiale à l'encontre des enfants. Par ailleurs, l'étude a souligné que la violence contre les hommes était plus souvent considérée comme un délit public, alors que la violence à l'encontre des femmes était souvent traitée comme un problème familial privé. Les hommes sont 10 fois plus susceptibles de signaler un crime à la police que les femmes. À Gaza, les hommes et les femmes victimes de violence sociale et politique n'ont que peu de recours juridiques, et encore ceux-ci n'inspirent-ils généralement pas confiance.

32. L'Autorité palestinienne a pris des mesures pour augmenter la participation des femmes à tous les aspects de la vie publique et politique<sup>22</sup>. Cependant, les femmes sont rarement nommées à des postes de responsabilité dans les négociations de paix, aux niveaux national et international. Grâce aux quotas établis en 2004, la présence des femmes a augmenté de 12,7 % au Conseil législatif et de 18 % dans les conseils locaux et municipaux<sup>25</sup>.

33. Selon l'Autorité palestinienne, les femmes représentent 37 % des employés dans le secteur public et 15 % des fonctionnaires de haut rang dans les ministères. Cinq des 15 ministres sont des femmes, ainsi que 4,3 % des vice-ministres, 5,4 % des ambassadeurs, 10 % des juges et 16,9 % des avocats<sup>2</sup>.

<sup>21</sup> Voir WHA62/2009/REC/1, Organisation mondiale de la Santé, rapport de la soixante-deuxième Assemblée mondiale de la santé, Genève.

<sup>22</sup> UNIFEM, « Voicing the Needs of Women and Men in Gaza: Beyond the Aftermath of the 23-Day Israeli Military Operations » (2009).

<sup>23</sup> L'étude en question se fonde sur une enquête menée dans les ménages auprès de 1 100 hommes et femmes adultes de l'ensemble de la bande de Gaza durant la première semaine du mois de mars 2009.

<sup>24</sup> Centre pour le droits de l'homme Al Mezan, membre de l'Organisation mondiale contre la torture, réseau SOS Torture, août 2009, cité dans la contribution de l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé au présent rapport.

<sup>25</sup> Contribution de l'Autorité palestinienne à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+15).

34. L'Autorité palestinienne a approuvé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 9 mars 2009 et devrait élaborer des lois sur l'égalité des sexes en vue de son application<sup>25</sup>. En juin 2009, l'Autorité palestinienne, par l'intermédiaire de son conseil des ministres, a pris la décision de demander à tous les ministères de préparer des budgets annuels tenant compte de la problématique hommes-femmes<sup>2</sup>.

### **III. Aide apportée aux Palestiniennes**

35. La présente partie fait le point de l'aide apportée aux Palestiniennes par les organismes des Nations Unies. D'après les communications de ces organismes, sept grands domaines d'assistance ont été recensés : l'éducation et la formation; la santé; l'emploi et la création d'entreprises; les droits des femmes; la violence à l'égard des femmes; l'assistance humanitaire; et la promotion de l'égalité des sexes.

#### **A. Éducation et formation**

36. L'accès des femmes et des filles à l'éducation, les possibilités d'orientation professionnelle, de formation et d'activités récréatives qui leur sont offertes sont des éléments essentiels de leur autonomisation économique et de leur bien-être. L'UNICEF et l'UNESCO ont prêté appui aux efforts que déploient dans le territoire palestinien occupé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le Ministère du travail et les organisations non gouvernementales pour améliorer l'accès des filles à une éducation de qualité et leur fournir une orientation professionnelle. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'UNICEF a porté le nombre de centres offrant des services adaptés aux besoins des adolescents et une éducation pour les filles de 69 en 2008 à 133 en 2009. Au total, environ 60 000 adolescents, filles et garçons, ont pris part à des activités et bénéficié des services proposés dans ces centres, la participation des filles s'élevant à 53 %. L'UNESCO a proposé des possibilités d'action pour l'élaboration d'un système d'orientation professionnelle global et intégré faisant fond sur son rapport intitulé « Career Guidance in the Occupied Palestinian Territory: Mapping the Field and Ways Forward ».

37. L'expérience a montré que l'accès des filles à l'éducation peut être lié à l'infrastructure en place. L'OMS a construit des blocs sanitaires et mené des campagnes d'hygiène dans 20 écoles de filles en Cisjordanie au profit d'environ 9 000 élèves. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont institué un projet pilote de « cantine saine » permettant à 61 écoles de toute la Cisjordanie d'offrir des aliments sains, dans le but d'améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des écoliers.

38. L'enseignement technique et professionnel demeure un facteur déterminant de l'accès des femmes au marché du travail. Des programmes de formation pour les femmes ont été offerts dans une large gamme de domaines relatifs au développement professionnel. Le Département de l'éducation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué d'aider les réfugiées palestiniennes à acquérir des compétences professionnelles. Au cours de la période examinée, 2 670 filles en tout ont bénéficié de la formation technique et professionnelle dispensée par l'UNRWA.

ONU-Habitat procède à l'établissement, à Hébron, d'un centre de formation technique et professionnelle pour les femmes défavorisées, dans le cadre de son Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien.

## **B. Santé**

39. Les organismes des Nations Unies ont prêté un appui visant à améliorer l'accès aux services de santé, notamment dans les domaines de la santé procréative, du soutien psychologique, de l'éducation sanitaire et des programmes de prévention. En surveillant les restrictions qui empêchent les femmes d'accéder aux services sanitaires en dehors de la bande de Gaza, l'OMS a recueilli des informations concernant les femmes qui se sont vu refuser le droit de quitter Gaza et sur les décès que cette situation a entraînés. Selon l'OMS, 51 Palestiniennes, femmes et filles, sont décédées entre octobre 2007 et août 2009 dans l'attente d'un traitement médical qui n'était disponible qu'en dehors de Gaza. L'OMS a aidé le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à obtenir les autorisations requises pour les médicaments et le matériel nécessaires aux services destinés aux femmes en âge de procréer.

40. Plusieurs organismes des Nations Unies ont contribué au renforcement des capacités en matière d'amélioration de la prestation des soins. L'OMS a fourni un appui technique au Palestinian Red Crescent Society Maternity Hospital (hôpital maternité de la Société palestinienne du Croissant-Rouge) et à l'hôpital Makassed, le plus grand des établissements spécialisés en soins obstétriques pour les Palestiniennes. Le FNUAP a institué un programme de renforcement des capacités qui s'adresse à l'ensemble du personnel de maternité du Ministère de la santé.

41. Les organismes des Nations Unies ont contribué à la fourniture de soins de santé procréative et maternelle. Au cours de la période examinée, l'UNWRA a fourni des soins prénatals à environ 102 000 femmes enceintes, des soins postnatals à plus de 89 000 mères et des services de planification familiale à environ 133 000 bénéficiaires dans cinq secteurs d'activité. Dans 13 services de soins néonataux, le Ministère de la santé a bénéficié du concours de l'UNICEF pour la fourniture d'appareils essentiels au profit de 4 000 nouveau-nés à haut risque et de matériel obstétrical de base pour 7 500 femmes enceintes. En Cisjordanie, le FNUAP, en partenariat avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans le secteur de la santé, a permis à 20 localités isolées de bénéficier de soins de base en matière de santé procréative et d'obstétrique, ainsi que de programmes d'éducation sanitaire. Sur une période de six mois, l'UNICEF a fourni des micronutriments et des biscuits enrichis pour 80 000 enfants et 40 000 femmes enceintes.

42. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont fourni un soutien psychosocial aux femmes. L'OMS a suivi une approche communautaire destinée à améliorer la situation des agents des services de santé mentale, des bénéficiaires et des membres de la famille de malades mentaux. Dans le cadre de son Programme communautaire de santé mentale en Cisjordanie et à Gaza, l'UNRWA a offert un soutien psychosocial crucial à des réfugiés palestiniens, notamment des femmes et des filles. Par le biais de conseils dispensés individuellement ou en groupe, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fourni un soutien psychosocial à des membres de la famille de Palestiniennes incarcérées dans des prisons israéliennes et à d'anciennes détenues pour faciliter leur réintégration dans la société.

43. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont concentré leurs efforts sur la prévention des maladies par le recours aux immunisations, aux mammographies et à des guides pour la promotion d'un mode de vie sain. L'UNRWA a poursuivi la couverture vaccinale complète des femmes et des enfants contre les maladies évitables grâce à la vaccination, et distribué aux femmes des suppléments d'acide folique à prendre avant la grossesse ainsi que des suppléments de fer et d'acide folique à prendre pendant la grossesse. Des programmes d'éducation sanitaire sur la prévention du tabagisme, du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles ont été mis sur pied. Le FNUAP a fourni un appui à quatre centres de soins pour femmes, dans lesquels des femmes vivant dans des zones défavorisées du territoire palestinien occupé ont pu bénéficier de soins cliniques, d'un soutien psychosocial et de conseils juridiques, de soins physiothérapeutiques et d'une éducation à la santé. L'OMS et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont mis en place des programmes destinés à améliorer les comportements nutritionnels et sanitaires.

### **C. Emploi et création d'entreprises**

44. L'accès des femmes à l'emploi contribue à leur autonomie et leur assure des moyens d'existence. En août 2009, l'UNESCO, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont commencé à mettre en œuvre le programme triennal conjoint sur la culture et le développement dans le territoire palestinien occupé, dont l'objet est de promouvoir le développement institutionnel à l'aide de politiques et de pratiques destinées à la préservation du patrimoine culturel, et le développement socioéconomique par le biais de l'écotourisme, des arts et de l'artisanat. Pour faciliter l'accès des femmes aux possibilités d'emploi sur le marché du travail, l'UNRWA a recruté parmi elles des enseignantes, des médecins, des infirmières, des physiothérapeutes, des agents locaux, du personnel administratif, des ingénieurs de chantier, des agents de nettoyage dans les écoles et de la main-d'œuvre agricole. En collaboration avec les organisations non gouvernementales palestiniennes, plus de 10 000 femmes ont bénéficié d'une formation professionnelle dans divers domaines, notamment l'informatique, la coiffure, la couture, l'artisanat traditionnel palestinien et la broderie. Dans le cadre de son programme d'urgence de création d'emplois, l'UNRWA a continué d'offrir, au profit de personnes privées de soutien de famille, des possibilités d'emploi à court terme représentant tout un éventail de postes qualifiés, non qualifiés et d'encadrement. ONU-Habitat a achevé la conception et les documents de base d'un projet de programme de logement et d'activités génératrices de revenus pour les femmes pauvres d'Hébron, qui vise à améliorer les conditions de vie de ces femmes et de leur famille grâce à la construction de 100 unités de logement et la mise en place de modestes activités entrepreneuriales génératrices de revenus.

45. Pour les femmes chefs de microentreprises, le crédit constitue une source essentielle de capital leur permettant de satisfaire les besoins de leur famille touchant à l'alimentation, aux vêtements, à la santé et à l'éducation. Plusieurs organismes des Nations Unies ont proposé des dons et des activités de formation à des Palestiniennes pour les aider à créer leurs propres entreprises. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a fait bénéficier des Palestiniennes

des programmes de crédit et d'épargne de la phase II de son Programme de relèvement et de développement, au profit de 8 200 ménages. Le programme d'autonomisation économique du PNUD pour les familles démunies a porté essentiellement sur le renforcement des capacités et l'autonomisation économique en aidant 2 210 entrepreneurs sans moyens à monter leur propre entreprise commerciale. Près de la moitié d'entre eux sont des femmes qui ne pouvaient prétendre à des prêts commerciaux. En juillet 2009, le programme de microfinance et de microentreprise de l'UNRWA avait accordé des prêts à des entreprises modestes de Gaza et de Cisjordanie, à des femmes de Gaza par l'intermédiaire d'un groupe de garantie mutuelle, à des microentreprises de Gaza et de Cisjordanie et à des employés ainsi qu'à des professionnels mal rémunérés. Dans le cadre de son programme de formation pour les petites entreprises et les microentreprises, l'UNRWA a dispensé des formations à court terme, adaptées aux besoins des microentrepreneurs et des chefs de petites entreprises dans la bande de Gaza. Au cours de la période examinée, plus de 618 stages et 18 ateliers ont été offerts à plus de 13 453 participants, dont près de 20 % étaient des femmes.

46. Une action a été entreprise pour renforcer le rôle des Palestiniennes dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la production agricole nationales. Le PNUD a organisé des cours de formation professionnelle et de gestion spécialement adaptés aux besoins des femmes; il les a également dotées d'intrants tels que du bétail, des potagers et des serres leur procurant des produits destinés à leur consommation personnelle ou à la vente sur les marchés locaux. Des projets agricoles bénéficiant de l'appui de la FAO ont été mis sur pied pour les femmes engagées dans des activités génératrices de revenus et propices au renforcement des capacités, telles que la production domestique et la culture potagère, principalement dans les localités affectées par la sécheresse et les conflits et/ou les communautés bédouines. À l'heure actuelle, 650 foyers dirigés par une femme bénéficient d'une assistance à Naplouse, Dorah, Tulkarem et Gaza. Les programmes du PAM, Vivres contre formation et Vivres contre travail, ont permis à 14 376 femmes (49 % des bénéficiaires) de se lancer dans des activités de culture potagère, d'artisanat, de transformation des aliments, d'élevage, d'apiculture, de sensibilisation à l'agriculture, de fabrication de savon et de broderie en Cisjordanie. Les Comités palestiniens d'aide à l'agriculture ont bénéficié de l'appui du PNUD pour fournir une assistance économique à plus de 5 000 membres d'une coopérative féminine en Cisjordanie, initiative qui est désormais en place dans 132 localités de Cisjordanie et de Gaza.

47. Un projet relatif à des collations scolaires pour l'année 2008/09 géré par le PAM a essentiellement porté sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, versant à environ 140 d'entre elles de l'argent pour leur travail et des rations mensuelles de farine de blé pour la production des collations. UNIFEM a piloté une initiative d'alimentation scolaire avec le Centre de formation pour femmes de Nusseirat au profit de 450 enfants dans les écoles maternelles du camp de réfugiés de cette ville.

48. Le Bureau international du Travail (BIT) a participé à l'examen du Plan de développement national palestinien destiné à promouvoir une perspective à plus long terme pour garantir le droit à un travail décent et à la justice sociale tant pour les femmes que pour les hommes.

49. Des efforts ont été faits pour une égalité mieux partagée de l'accès des femmes aux technologies des communications et de l'information, ainsi qu'au savoir dans ce domaine. L'UNESCO a mis en œuvre un projet biennal portant sur le renforcement de la démocratie participative et du dialogue public en Palestine. Financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), ce projet vise à développer la participation des femmes à la prise de décisions dans un processus démocratique, aux débats publics et dans les médias, en renforçant les capacités des organisations féminines et des femmes journalistes en matière de communication et de sensibilisation.

#### **D. Droits des femmes**

50. Les activités en faveur du renforcement des capacités ont aussi porté sur la promotion des droits des femmes. En décembre 2008, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a, en coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme de l'Autorité palestinienne, organisé un stage sur les droits des femmes et des jeunes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Centré sur 14 procureurs palestiniens de Cisjordanie, ce stage portait sur le rôle joué par les procureurs pour protéger les droits des femmes et des jeunes dans le cadre de l'administration de la justice. Dans la bande de Gaza, le Haut-Commissariat a donné à un groupe d'avocates une formation en matière de protection des droits de l'homme, dans le cadre de ses programmes de formation des formateurs. Cette initiative visait à développer les compétences et les capacités de formation dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a organisé dans la bande de Gaza, à l'intention d'un groupe de mères d'enfants handicapés, un atelier sur les droits de l'homme fondamentaux et les droits des personnes handicapées. Au cours de la période examinée, le Haut-Commissariat a tenu plusieurs réunions avec les institutions palestiniennes sur la question des « crimes d'honneur ».

51. Des campagnes de sensibilisation aux droits fondamentaux des femmes et des filles ont été menées par divers organismes des Nations Unies. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'UNRWA ont organisé des stages et des ateliers de sensibilisation à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La CESAO a tenu son deuxième atelier régional destiné aux parlementaires sur l'application de la Convention en novembre 2008 à Beyrouth. À l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2009, le Haut-Commissariat a organisé, pour 24 représentantes d'organisations non gouvernementales locales sur les droits des femmes en Cisjordanie, une manifestation sur les mécanismes de protection offerts par l'ONU ainsi que sur les droits des femmes dans le droit international et reconnus par la législation palestinienne. Les débats ont essentiellement porté sur les principales causes de la violence contre les femmes et le rôle des hommes dans la protection des droits de celles-ci.

52. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mené des campagnes d'information, notamment dans les médias, pour sensibiliser le grand public et des personnes et des organisations clefs au niveau international à la situation des femmes incarcérées dans les prisons et les centres de détention israéliens. UNIFEM a fourni un soutien juridique et social aux prisonnières et détenues palestiniennes

dans les prisons israéliennes; c'est ainsi que celles qui ne pouvaient recevoir de visites de leur famille ont eu droit à des visites mensuelles de leur avocat. Deux groupes d'appui ont été créés en Cisjordanie pour les prisonnières libérées. Un camp de vacances de trois jours a été organisé pour des anciennes prisonnières et les parents et enfants de femmes encore détenues ou ayant été libérées. Dans la bande de Gaza, un stage de formation sur les compétences documentaires en matière d'histoire orale a été organisé à l'intention d'anciennes prisonnières dans le but de rassembler des témoignages sur l'expérience carcérale.

53. En vue de mobiliser les jeunes, UNIFEM a continué de prêter appui au projet d'Observatoire des droits des jeunes, mis en œuvre par une organisation non gouvernementale locale spécialisée dans les médias et les jeunes. Ce projet destiné à des personnes âgées de 14 à 25 ans institutionnalise la participation des jeunes Palestiniens au dialogue national et aux débats sur les politiques publiques, en mettant un accent particulier sur les droits de ces jeunes, y compris les droits des femmes.

54. L'UNRWA a établi un partenariat avec 103 organisations communautaires, dont 65 centres de formation pour femmes, dans le but de développer les capacités en matière de mise en œuvre de services sociaux au profit des personnes vulnérables, notamment des femmes. Les programmes de formation ont porté sur l'autonomie économique des femmes, l'expansion de leur rôle dans la gestion des organisations communautaires et la promotion de la connaissance des droits des femmes parmi les réfugiées.

55. Pour le soixantième anniversaire de l'UNRWA, le Département de l'information a contribué à la traduction et à l'impression de documents d'information sur les questions concernant les réfugiées. Au cours de leur visite du Siège de l'ONU, plus de 300 000 personnes ont parcouru l'exposition « Les Palestiniens : 60 ans de lutte et d'espoir » qui, de novembre 2008 à janvier 2009, a montré la vie des Palestiniens sous l'occupation, en exposant notamment des douzaines d'images de la vie quotidienne de femmes vivant sous occupation.

## **E. Violence à l'égard des femmes**

56. Dans le cadre de la campagne pluriannuelle du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », UNIFEM a piloté le festival *Combating Violence Against Women* à Ramallah pendant la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », qui s'est déroulée du 25 novembre au 10 décembre 2009. La manifestation avait reçu l'appui de huit organismes des Nations Unies, des Ministères des affaires de la femme, des affaires sociales et de l'intérieur, ainsi que d'Al Muntada, une coalition de 15 organisations non gouvernementales engagées dans la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes. Le festival a mis en lumière la collaboration qui s'est établie entre les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et les Ministères pour mettre fin à cette violence, en faisant porter l'effort sur les groupes de jeunes.

57. Plusieurs organismes des Nations Unies ont contribué à l'accroissement des services destinés aux personnes ayant survécu à la violence familiale. UNIFEM a apporté un appui à la modernisation d'un centre d'appel gratuit pour les femmes et les enfants victimes de la violence. Ce centre a augmenté ses heures de

fonctionnement, mis à disposition un assistant social chargé de donner immédiatement suite aux appels des personnes ayant besoin d'aide dans la bande de Gaza, et financé les services d'un médecin répondant aux questions d'ordre médical. Le FNUAP, en coopération avec les municipalités de Naplouse, de Jenin et de Jéricho, a continué de fournir un soutien psychosocial aux femmes et a œuvré avec des organisations non gouvernementales locales en vue d'améliorer les mesures visant à faciliter l'accès des femmes aux services de protection contre la violence sexiste. Les bureaux de l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie ont continué d'offrir des sessions individuelles et collectives de soutien aux victimes de violence sexiste nécessitant des services thérapeutiques, dans le cadre du Programme communautaire de santé mentale. Au cours de la période examinée, 6 321 femmes en ont bénéficié.

58. UNIFEM a travaillé avec le Ministère de l'intérieur en vue de renforcer la capacité institutionnelle des Palestiniens de lutter contre la violence à l'égard des femmes, en mettant au point des directives et des procédures destinées aux forces de sécurité, notamment les policiers affectés aux unités chargées de la protection au niveau familial. Le même organisme a prêté appui, par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale locale, à deux cours intensifs de formation à l'intention de 40 membres des forces de sécurité (hommes et femmes) de Cisjordanie, dans le cadre de l'action destinée à promouvoir des initiatives communautaires pour le travail auprès des victimes de violences sexistes.

59. En partenariat avec le Ministère des affaires sociales, UNIFEM a continué de collaborer avec le Centre Mehwar, centre de lutte contre la violence dans le territoire palestinien occupé qui fournit des services multiples aux personnes ayant survécu à des violences sexistes. Cette institution pilote travaille avec la communauté en matière de prévention de la violence, de protection et d'autonomisation des victimes, femmes et enfants. Elle milite pour l'adoption de politiques nationales et de lois pertinentes. Au cours de la période examinée, Mehwar a recueilli 62 femmes et 8 enfants victimes de violences enregistrant quatre nouveaux cas en moyenne par mois. Le centre a fourni toute une panoplie de services : conseils et soutien psychologiques, conseil et représentation juridiques et, en coordination avec d'autres organisations, soins de santé, formation professionnelle et possibilités d'éducation et d'emploi.

60. Les organismes des Nations Unies ont participé à des activités de mobilisation et de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes. UNIFEM a promu une manifestation destinée à sensibiliser les jeunes et susciter leur engagement, par le biais de la musique hip hop, dans la lutte contre la violence familiale. L'UNRWA a organisé des sessions de sensibilisation sur le thème « Des femmes et des hommes unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ». Au total, 782 membres de la communauté et 213 membres du personnel ont assisté à ces sessions qui ont traité de questions telles que l'éducation sexuelle, l'égalité hommes-femmes au sein de la famille et la violence à l'égard des femmes et des enfants.

## **F. Aide humanitaire**

61. Face au conflit militaire dévastateur de décembre 2008 et janvier 2009, plusieurs organismes des Nations Unies ont réagi en fournissant une aide d'urgence, en plus de leur aide humanitaire courante. En janvier 2009, le PAM a lancé une opération d'urgence, pour aider les femmes chefs de famille, les veuves, les divorcées et les femmes séparées, entre autres groupes vulnérables. Les femmes

chefs de famille représentaient environ la moitié de l'ensemble des bénéficiaires assistés par le PAM en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'UNRWA a abrité plus de 50 000 personnes dans 50 de ses écoles à Gaza, et leur a fourni de la nourriture, de l'eau, des couvertures, des matelas, des trousseaux d'hygiène et des soins médicaux conjointement avec des ONG internationales. Le HCR a donné des denrées non alimentaires pour 3 200 familles (environ 18 000 personnes) que l'UNRWA a été chargé de distribuer à la population à Gaza. Le PNUD a versé 20 millions de dollars par l'intermédiaire de son programme de distribution de sommes en espèces à des personnes qui avaient perdu une partie ou la totalité de leurs biens personnels au cours de l'offensive, dont 952 (7 %) femmes.

62. En Cisjordanie, les organismes des Nations Unies ont continué de fournir des programmes d'aide d'urgence, y compris de l'aide alimentaire, à environ 70 000 familles de réfugiés en 2009. Le HCR a fourni des denrées non alimentaires telles que des tôles en plastique, des serviettes hygiéniques, des couches, des couvertures ainsi que du matériel logistique.

63. En août 2009, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié son rapport intitulé « Special Focus Report » examinant en détail les conséquences humanitaires de deux années de blocus dans la bande de Gaza, y compris un chapitre sur les effets de l'opération « Plomb durci » sur les femmes à Gaza. S'inspirant d'une vaste enquête d'opinion portant sur 1 815 ménages à Gaza, un rapport du PNUD intitulé « Inside Gaza: attitudes and perceptions of the Gaza Strip residents in the aftermath of the Israeli military operations » (mars 2009) fournit des données ventilées par sexe sur les incidences de la crise pour les femmes et les hommes.

64. En application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Groupe de travail interorganisations sur les inégalités entre les sexes de l'équipe de pays de l'ONU, encadré par UNIFEM et le Conseiller de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes, a lancé le rapport, « Voicing the Needs of Women and Men in Gaza: Beyond the 23-Day Israeli Military Operation » en avril 2009. Sur la base d'une évaluation des besoins propres à chacun des sexes, le rapport fournit des informations sur les problèmes d'égalité des sexes dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'aide au relèvement rapide, pendant et après l'opération militaire israélienne.

65. UNIFEM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont élaboré un guide à l'intention du secteur humanitaire à Gaza, lequel propose des normes pour intégrer les questions d'égalité des sexes dès le début des urgences complexes. Il vise à permettre aux prestataires de services humanitaires d'atteindre leur public cible avec le maximum d'effets positifs tout en limitant le plus possible les risques d'exacerbation ou toute exposition inutile aux risques.

## **G. Promotion de l'égalité des sexes**

66. Plusieurs organismes des Nations Unies ont mis en place des activités pour encourager la promotion de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes. En 2008, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et UNIFEM ont déployé conjointement un conseiller de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes pour fournir un appui technique à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'action humanitaire, notamment en ce qui concerne cinq secteurs – eau et assainissement, santé, protection, création d'emplois

et assistance financière. En conséquence, les projets de procédure d'appel global pour 2009 ont montré une augmentation des engagements et des capacités techniques de différents organismes des Nations Unies et des membres d'une organisation regroupant plusieurs ONG internationales s'agissant de l'intégration des aspects relatifs à l'égalité des sexes dans les programmes. En outre, le Groupe de travail interorganisations sur les inégalités entre les sexes a renforcé son mandat et sa participation à la coordination de secteur. L'importance des questions relatives à l'égalité des sexes s'est accrue dans les réponses sectorielles.

67. En mai 2009, UNIFEM, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNRWA et l'OIT ont démarré la mise en œuvre d'un programme conjoint financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Gender Equality and Women's Empowerment in the Occupied Territory ». Ce programme conjoint de trois ans encourage l'intégration sociale, économique et politique des femmes et vise à réduire la violence sexiste, à augmenter la représentation des femmes dans les organes décisionnels, à accroître l'adoption de politiques et lois sur l'égalité des sexes dans les organes de prise de décisions et à améliorer les chances d'intégration économique des femmes.

68. La CESEAO a fourni une coopération technique et des services consultatifs au Ministère palestinien de la femme sur la promotion de l'égalité des sexes et la planification stratégique. Les institutions de l'Autorité palestinienne ont participé à des réunions et à des ateliers dans le but de renforcer les capacités des mécanismes palestiniens nationaux pour l'égalité des sexes.

69. L'OIT et le PNUD ont contribué à la mise au point du Plan palestinien pour le relèvement rapide et la reconstruction de Gaza (2009-2010), élaboré par l'Autorité palestinienne. Ce rapport souligne qu'à Gaza, les femmes et les hommes ne font pas face aux difficultés de la même manière mais que leurs moyens et accès aux dispositifs de soutien afin de gérer des situations de stress sont différents.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

**70. Au cours de la période considérée, malgré certains progrès, la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé a continué de se détériorer en général dans la plupart des régions. Du fait de l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, il est plus difficile pour les femmes d'assurer la sécurité alimentaire des ménages. L'accès des femmes aux services de santé, à l'emploi et à l'éducation a continué d'être limité par les bouclages, points de contrôle et barrages routiers incessants. Les femmes enceintes ont eu des difficultés à avoir accès à des services de santé pour bénéficier de soins prénatals et accoucher sans risque.**

**71. L'amélioration de la situation des Palestiniennes et le renforcement de l'impact de l'assistance en leur faveur passe par la réalisation d'une paix sûre et durable. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre un terme aux affrontements violents dans le territoire palestinien occupé et parvenir à un règlement pacifique du conflit. Les femmes devraient participer pleinement à tous les aspects du règlement du conflit et de la consolidation de la paix dans la région, conformément au Programme d'action de Beijing et aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.**

72. Les organismes des Nations Unies devraient continuer à fournir une aide aux femmes et aux filles dans le territoire palestinien occupé et les camps de réfugiés, en particulier dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi et le développement économique. Toutefois, il faudrait veiller à ce que les programmes et projets d'aide ne renforcent pas involontairement les divisions fondées sur le sexe au niveau de l'emploi ainsi que les stéréotypes sexuels. Des efforts supplémentaires devraient être faits pour parvenir à une pleine participation des femmes aux processus de décision politiques et économiques à tous les niveaux. Des mesures concrètes sont nécessaires pour augmenter la présence des palestiniennes sur le marché du travail, notamment des jeunes femmes. Il faudrait s'employer à accroître l'accès des femmes palestiniennes à des moyens de transports sûrs et économiques.

73. La sécurité alimentaire devrait être considérée comme une priorité urgente. Des mesures énergiques, globales, y compris des filets de sécurité sont nécessaires pour garantir l'accès des petites exploitantes agricoles aux technologies, au crédit et aux marchés.

74. Des efforts renforcés doivent être faits pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et filles palestiniennes, et pour protéger et promouvoir leurs droits fondamentaux, y compris par la mise en œuvre systématique et effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les cas de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les prétendus « crimes d'honneur » devraient être vivement condamnés. Les auteurs de violences quelles qu'elles soient à l'égard des femmes devraient être poursuivis et il faudrait s'employer à faire disparaître tout climat d'impunité entourant de tels crimes. Tous les acteurs concernés aux niveaux international, régional et national doivent multiplier les efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, conformément aux récentes résolutions du Conseil de sécurité.

75. Une perspective antisexiste devrait être pleinement intégrée à tous les programmes d'assistance internationale, notamment en analysant les questions relatives à l'égalité des sexes et en recueillant des données ventilées par sexe. Tous les rapports et études des Nations Unies, y compris du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, devraient incorporer systématiquement des informations sur la situation des femmes et des filles.

76. Les gouvernements, les établissements universitaires, les organisations internationales et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devraient être encouragés à collaborer aux études qualitatives et quantitatives orientées vers l'action relative à la situation des femmes et des filles palestiniennes.

77. Les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées devraient intensifier leurs efforts pour fournir une assistance financière et technique aux femmes et aux filles palestiniennes, évaluer systématiquement l'utilité de leur action et en rendre compte.